

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JANVIER 2010

Le conseil municipal, dûment convoqué le 22 décembre 2009, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Dominique PETRONE, maire.

Etaient présents : Jacky NOUET –Corinne DECOLLONGE - Christophe COQUART – Magali TAFARO – Corinne CASALS - Christophe LAMBERT – Corinne TAPONAT – Christèle JOSSERAND – Jean-Pierre FONTIBUS.

Excusés : Georges SILVESTRE – Patrick DER-KEVORKIAN - Franck ALBANESE – Murielle BARBECOT

Secrétaire de séance : Corinne DECOLLONGE

M. Jean-Pierre FONTIBUS précise que lors de la dernière séance au cours du débat sur le PASS FONCIER, il émettait des réserves au niveau des structures d'accueil communal et non pas au niveau de l'école.

Le compte-rendu de la dernière séance est approuvé à l'unanimité.

CONVENTION ATESAT

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'Etat peut fournir son assistance technique pour la gestion de la voirie et de la circulation, la programmation et la conduite des études ainsi que la direction des travaux d'entretien et de réparation de la voirie.

Après en avoir délibéré, l'assemblée décide à l'unanimité de solliciter cette assistance et autorise monsieur le maire à signer la convention avec l'Etat.

SUPPRESSION DU BUDGET SPANC

Monsieur le maire rend compte du conseil communautaire en date du 17 décembre 2009 au cours duquel la décision de prendre la compétence assainissement non collectif a été adoptée à l'unanimité. En conséquence, la commune ne doit plus établir de budget annexe pour le SPANC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité clôture le budget SPANC à compter de l'année 2010.

QUESTIONS DIVERSES

M.NOUET rend compte du programme engagé par la Communauté de Communes Centre Dombes afin de réduire la production des déchets ménagers.

M.PETRONE transmet les remarques de la Communauté de Communes au sujet du transfert de tous les containers à verre sur l'emplacement de la salle des fêtes, il serait préférable de laisser au moins un container sur son emplacement actuel afin de dynamiser le tri du verre car le taux de collecte sur la commune est inférieur à celui des autres communes. Après réflexion, l'assemblée décide de faire un essai en regroupant la collecte des verres en un seul point à la salle des fête.

Une réflexion est lancée sur le déneigement de la commune.

Mme DECOLLONGE rappelle la cérémonie des vœux qui se déroulera le samedi 9 janvier à 17 heures à la salle des fêtes.

La séance est levée à 21h 30.

D.PETRONE

J.NOUET

C.DECOLLONGE

C.COQUART

C.LAMBERT

M.TAFARO

C.CASALS

C.TAPONAT

C.JOSSERAND

JP FONTIBUS